



Nom de la structure : Association le Cheval Bleu
Adresse : 29/31, rue Roger Salengro 59160 BULLY LES MINES
Téléphone : 03.21.45.37.61
Email : asso@lechevalbleu.fr

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :
Pôle « Violences », Corinne DEBAIX, Secrétaire

Information sur l'équipe : Nombre / Compétence :
Jacques LOUVRIER, Médecin-Psychiatre, Directeur de l'association
Caroline ALLOUCHERY, Psychologue, Thérapeute de couple et de famille
Pierre LE RUNIGO, Psychologue, Thérapeute de couple et de famille
Julie VAST, Psychologue
Isabelle WYART, Infirmière, Thérapeute de couple et de famille

Mission générale de la structure :

-Missions généralistes :

Le Cheval Bleu est une association de santé mentale autonome, intervenant sur un territoire couvert par 5 secteurs de psychiatrie générale en menant essentiellement des actions en direction des personnes précaires et des patients désinsérés. Le Cheval Bleu est ainsi la base d'une équipe mobile psychiatrie précarité, d'un dispositif d'appartements associatifs, d'un club, d'actions diverses d'insertion, d'un SAMSAH à orientation psychiatrique, d'une résidence accueil.

-Missions liées aux violences conjugales et familiales :

Depuis 2007, nous menons une lutte contre les violences conjugales et familiales en prenant en charge les auteurs au sein de groupe de responsabilisation.

Nous travaillons sous convention avec les tribunaux de Béthune et de Douai, en pré-sentenciel et en post-sentenciel. D'emblée, nous avons considéré notre action comme faisant partie du maillage judiciaire s'inscrivant à un moment de la peine ; en cela, nous faisons des groupes en Maison d'Arrêt et en milieu ouvert.

Nous considérons ces groupes comme un outil de prévention, mêlant au sein d'un groupe les auteurs à chaque moment du processus de la violence : une personne sortant de prison, une personne en alternative aux poursuites judiciaires ou une personne en contrôle judiciaire. Chacun d'entre eux peut se rendre compte que la violence agit comme un processus, organisé dans le temps.

Le groupe est un outil puissant visant à une prise de conscience des actes de violences et à une responsabilisation.

Nous accueillons également des auteurs de violences conjugales et familiales qui ne sont pas judiciairisés et qui viennent de leur propre chef ou orientés par les services de protection à l'enfance ou les juges pour enfants.

Zones d'intervention :

Nous travaillons sur deux territoires des juridictions de Béthune (62) et de Douai (59).

Principaux partenariats développés par la structure :

Nous travaillons avec les associations de contrôle judiciaire, le Sijadis (59) et l'ASEJ (62), les S.P.I.P. de Verquigneul et de Douai, le Parquet de ces deux juridictions, les M.D.S. et les U.T.P.A.S. des territoires, les C.M.P., les médecins libéraux...

Action de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales :

L'action menée par l'association compose avec une visée thérapeutique et une visée de responsabilisation, et s'inscrit dans la lutte contre la récidive et la sécurité des familles.

Les objectifs du travail de groupe à visée thérapeutique :

- Comprendre les origines et l'explosion des difficultés à résoudre
- Déterminer les habitus relationnels qui prennent le contrôle sur les échanges familiaux
- Participer à la revalorisation de l'estime de soi, les conflits fournissant de nombreuses occasions de s'entraîner à la critique et à la provocation
- Participer au développement social et affectif
- Diminution de la fréquence et de l'intensité des conflits quotidiens ainsi que prévenir les récidives

Les demandes sont portées par les magistrats du parquet pour la période pré-sententielle, les magistrats de l'application des peines et le SPIP pour la période post-sententielle. Des demandes dites « spontanées » peuvent également émerger du tout-venant se sentant concerné par ce problème de violences conjugales et familiales.

Les personnes sont reçues à 2 entretiens de préadmission au groupe de responsabilisation. La problématique est exposée, les objectifs précisés, et l'indication est posée ou non par les professionnels.

En cas de proposition d'admission, un contrat de responsabilisation est proposé à la personne, comportant un projet de 21 séances minimum hebdomadaires. Les règles du groupe sont exposées, ainsi que les garanties de confidentialités.

Une note est adressée au service demandeur, qui précise la faisabilité de l'action de soin, et la décision d'admission ou de non-admission, ainsi que l'acceptation ou le refus de la personne.

La personne est intégrée rapidement dans un groupe (les groupes sont ouverts)

A la fin des 21 séances, un bilan synthétique est adressé au service demandeur.

Durant la prise en charge, des liens sont maintenus avec les éventuels partenaires du soin et de justice.